

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Florian CHAMIOT CLERC, Eric DUQUESNOY, Jacquy THEILLOL,

Absents excusés: Maud BIDET, Christelle MICHEL, Stéphanie RIPERT, Philippe ESCALLIER,

Absent : Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

En début de séance, M. Matthieu VERTIER a présenté son projet au plan d'eau de Rognaix. Avec sa compagne, ils négocient avec M. PENAS pour le rachat du fond de commerce du plan d'eau. Ils continueraient la pêche et souhaiteraient développer le snacking et des activités ludiques sur l'eau. La baignade restant interdite.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU AU 01/01/2018

M. le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la CA Arlysère est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, le transfert des compétences au profit de la CA Arlysère entraîne de plein droit la mise à disposition au profit de cette dernière des biens appartenant précédemment aux communes membres et affectés à l'exercice de ces compétences. Dans ce cadre, il est nécessaire de passer un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et la CA Arlysère visant à préciser les modalités de mise à disposition des biens.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 5 voix pour et 1 abstention (Eric DUQUESNOY) approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens affectés au service transféré, dans les conditions exposées dans ce document et autorise M. le maire à signer les documents correspondants.**

II) ADHESION AU SERVICE RGPD D'AGATE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES.

M. le maire rappelle la délibération N°10/2018/05 du 28/08/2018 portant sur la mise en œuvre pour la conformité de la collectivité vis à vis avec le RGPD.

M. le Maire présente le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par AGATE (Agence Alpine des Territoires).

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE, précise que le montant de l'accompagnement est de 1 404€ TTC, autorise M. le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et désigne AGATE, en qualité de « Délégué de la Protection des Données » de la collectivité.**

III) DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le maire propose au conseil municipal d'augmenter les crédits des comptes suivants en investissement.

Recettes d'investissement : Comptes 10226 *taxe d'aménagement* : + 8 000€

1321 : *subvention de l'Etat* : + 3 000€

1323 : *subvention département* : + 6 000€

Dépenses d'investissement : comptes 2128/21 : *autre agencement* : + 10 000€

21318/21 : *autre bâtiment public* : + 2 000€

21318/040 : *autre bâtiment public* : + 5 000€

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve l'augmentation des crédits de cette décision modificative.

IV) AUTORISATION DE REGLER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019.

Afin de faciliter le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, il est demandé l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Crédit des dépenses d'investissement 2018 (hors remboursement d'emprunts) :

215 023,45€ x 25% = 53 755,86€.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande telle que exposée ci-dessus afin de pouvoir engager, liquider et mandater les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

V) TARIFS COMMUNAUX

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de garder les mêmes tarifs que 2018 soit

SALLE POLYVALENTE :

	Location Sans cuisine	Cautions sans cuisine	Location avec cuisine	Cautions avec cuisine
Habitants Rognaix	150€	300€	250€	500€
Personnes extérieurs	400€	800€	600€	1 200€

Nettoyage de la salle polyvalente pour les associations : 80,00€

FOYER COMMUNAL pour les résidents (à midi et jusqu'à 21 h) 51,00€

DENEIGEMENT : 25,00€

Pour les accès, à l'exclusion des cours, après le déneigement de la commune, pas le week-end.

CIMETIERE (Concession trentenaire)

Concession simple 70,00 €

Concession caveau 150,00 €

Columbarium 250,00 €

LOCATION KARCHER (pour assainissement)

Forfait matériel 35,00€ HT

Main d'œuvre 25,00€ de l'heure

LOCATION TRACTO PELLE (pour petits travaux) 75,00 € H.T. de l'heure (la 1ere heure est due)

Main d'œuvre 25,00 € de l'heure

VOYAGE DECHETERIE 35,00€

(Plus le coût de la main d'œuvre si le tri n'a pas été effectué de 25,00€ de l'heure)

PHOTOCOPIE 0.20 € l'unité

VI) MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DES BARRAGES FRANÇAIS.

Le gouvernement a annoncé, le 7 février 2018, par la voix du ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, avoir relancé le dossier de l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques à la concurrence. Cette démarche, qui remet en cause la gestion des équipements structurants et stratégiques par l'établissement public à caractère industriel et commercial EDF, semble être un premier pas vers la privatisation du service public de l'énergie. La commune s'inquiète de cette évolution et des conséquences qui pourraient en découler.

- **Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité, réaffirme son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques. Insiste sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme. Sollicite l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence.**

VII) VŒU DE REFUS SUR LA PRESENCE D'ANIMAUX SAUVAGE DANS LES CIRQUES

M. le maire donne lecture du courrier de la fondation 30 millions d'amis sur le mal être des animaux sauvages dans les cirques ainsi que les articles des textes réglementaires.

Ces textes imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce et le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Pour toutes ces raisons, nous élus de la communes, sommes opposés à la présence d'animaux sauvage dans les cirques et tous les spectacles qui les asserviraient. Nous vous voulons participer à l'évolution de la réglementation et faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux. Nous sollicitons des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

■ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES.



- ❖ **Cours de théâtre à Rognaix** : depuis le 7 décembre 2018, les vendredis de 19h à 20h30 animés par Sylvie PERREVE. La commune met à disposition gratuitement la salle polyvalente pour cette année 2018-2019.
- ❖ **Déclaration d'Intention d'Aliéner**. La commune a reçu 14 DIA pour 2018. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption.
- ❖ **Protocole participation citoyenne** : a été signé le mercredi 12 décembre en mairie de Rognaix, en présence de monsieur le sous-préfet et le commandant de gendarmerie. Des panneaux de signalisation sont commandés et seront posés aux entrées du village.
- ❖ **Repas des Aînés** : dimanche 10 février 2019.
- ❖ **Révision du PLU** : la commissaire enquêteur a remis son rapport, suite à la fin de l'enquête publique. Ce rapport a été transmis au tribunal administratif.
- ❖ **Rencontre avec M. FERRARI** pour le suivi du projet de microcentrale. Il apparait que la commune de St Paul sur Isère bloque le projet. Des négociations sont en cours.
- ❖ **M. DUQUESNOY Eric fait état de la coupe de bois à Neyron par la scierie LAPIERRE ET MARTIN** : la route forestière a bien été remise en état.
- ❖ **Mme GUMERY Monique soumet l'idée d'une boîte à livre** : il faut trouver un emplacement.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

Fait à Rognaix, le 20 décembre 2018

Affichage le 21 décembre 2018

Le maire,
Patrice BURDET.



